

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Cession de 4 armes de la Police Municipale à un professionnel agréé

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°2023-10/12-108 en date du 10 décembre 2023 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 10° du CGCT ;
Vu les bordereaux de dépôt N° 0002065, N°0002066, N°0002067 en date du 8 juin 2023, et N°0002321 en date du 14 mars 2024 ;

Décision Municipale
DC-2024-031

Considérant qu'il convient de réformer les armes de la Police Municipale aux numéros de série suivants SMITH & WESSON 64-8 38 N° CZM3205, N°CZH1369, N°CZP8472, SMITH & WESSONMOD 64 MILITARY & 38 SPECIAL N°CZM4750,

Considérant qu'il peut être cédé à un professionnel agréé du matériel d'armement visant à être réformé,

Considérant que cette transaction intervient à titre onéreux,

Considérant l'accord de l'Armurerie des Pyrénées, située ZAC du Mandarin, 1 rue du Béarn, 31600 EAUNES,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la réforme auprès de l'Armurerie des Pyrénées, située ZAC du Mandarin, 1 rue du Béarn, 31600 EAUNES, les armes ci-dessus nommées, Inscrites à l'inventaire communal :

- Compte 2188
- Inventaire 2016-00028
- Valeur comptable nette : 2218 €

Pour une somme de 4 €

Article 2 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État, et notifiée au comptable public.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 15 novembre 2024

Le Maire,
Raymond DEFIS

